



Liquidation judiciaire apres un divorce

Par **Dak**, le **09/12/2018** à **11:10**

Bonjour,

Après 4 ans de procédure, un juge nous a déclaré, mon ex-épouse et moi, divorcés le mois dernier sans se prononcer sur la liquidation judiciaire.

Nous avons une maison en commun avec un prêt immobilier qui nous reste à payer. Cela fait 6 ans que nous remboursons le prêt (dont 4 ans de séparation: jugement de non conciliation qui me donnait la jouissance du bien, mais je devais payer seul le loyer)

Finallement, mon ex-épouse n'a participé qu'à hauteur de la moitié de deux ans de remboursement.

Il reste 130 000 à rembourser. La maison vaut environ 150 000. Mon ex-m a informé qu'elle céderait ces parts contre 10 000 euros.

La question est : est-ce que je me fais avoir ?

car elle n'a participé au remboursement de crédit seulement pendant 2 ans.

Tout le reste j'ai payé seul. Même la taxe d'habitation et foncière.

Par **Dak**, le **09/12/2018** à **11:15**

J'ai oublié de dire que je payais 1 000 euros de loyer chaque mois.